



PLACE DE L'ASCENSION SOCIALE DANS LE MODELE DE DEVELOPPEMENT

Contribution de la Fondation Marocaine de l'Etudiant à la Commission Spéciale du Modèle de Développement



La Fondation Marocaine de l'Etudiant agit en tant que « Révélateur d'Ambitions » et « Ascenseur social pour les jeunes méritants » ; L'ambition des jeunes porteurs de talents, et capital important pour le développement humain ET L'ambition des partenaires, donateurs et bénévoles d'AGIR pour l'Egalité des Chances.

La FME est une association à but non lucratif fondée en 2001, reconnue d'utilité publique depuis 2013. Elle s'est fixée pour mission de permettre aux bacheliers les plus brillants issus des établissements de protection sociale du Maroc, et de manière générale, issus de milieux à opportunités limitées, de poursuivre des études correspondant à leur niveau académique et les accompagner jusqu'à leur insertion professionnelle.

Le **Maroc** a mis en place une approche innovante de redéfinition de son modèle de développement, à même de lui permettre de s'inscrire dans les dynamiques économiques, sociales et politiques qui façonnent les paradigmes de demain **et de mieux répondre aux attentes légitimes de ses citoyens**. Pour ce faire, la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement (CSMD), mise en place par Sa Majesté **le Roi Mohamed VI et sous ses instructions**, adopte une approche **d'intelligence collective** et **d'inclusion** de toutes les forces vives du Maroc ; notamment sa **Société Civile** qui constitue un acteur important du développement du Maroc particulièrement sur les axes de **l'inclusion et de la valorisation** de son **capital** qu'il soit **humain ou immatériel**.

La contribution de la FME à la réflexion de la CSMD : un acte citoyen inscrit dans son ADN

L'**Ascension sociale** constitue à la fois une mesure de l'efficacité des **politiques publiques** et un **levier de développement multidimensionnel**. La perception qu'en ont les citoyens en fait également un vecteur de **paix sociale**. **Agissant** depuis près de 20 ans dans l'activation de l'ascenseur social au Maroc, il était naturel pour la FME de contribuer à la réflexion nationale dans le cadre des événements labellisés par la CSMD.

Une démarche participative et inclusive

La FME a mobilisé son **écosystème et des acteurs de la société civile** pour nourrir la réflexion autour de la place de l'ascension sociale dans le modèle de développement.

Des dizaines de contributions sont parvenues à la FME et ont été adjointes à ses propres propositions, ainsi que celles des acteurs mobilisés pour la **web-conférence du 15 juin 2020**, labellisée par la CSMD.

Cette web-conférence a été relevée par la présence et le discours introductif de **M. Mohammed FIKRAT**, représentant de la Commission Spéciale du Modèle de Développement.

Ont contribué à cette web-conférence :

- M. Hamid Ben Elafdil et Mme Wafaa Naim El Idrissi : Président et Directrice Exécutive de la Fondation Marocaine de l'Étudiant,
- M. Jamal Belahrach Président de la Fondation Zakoura ;
- M. Jaouad Hamri et M. Abdelouahed Rerhaye : Président et Directeur Délégué de la Fondation Academia,
- Mme Salma Kebbaj, Présidente de Moroccan Start-up Ecosystem Catalysts,
- M. Mohamed Amine Zariat, Président de TIBU
- Mme Soumaya Naamane Guessous, Sociologue et Professeur universitaire, co-fondatrice de l'association Riad Al Amal.

Un sondage terrain instructif

Par ailleurs, grâce à une **étude** ; confiée à un bureau d'étude spécialisé, basée sur l'organisation de « focus group » pour analyser – à petite échelle – les **attentes et frustrations** des jeunes et leur entourage quant à l'ascension sociale ; a permis d'identifier 2 discriminations perçues très inhibitrices d'intégration et d'évolution dans la société :

- **Linguistique** comme perte de chances et opportunités d'accès à l'ascension sociale
- **Territoriale** notamment basée sur les absences d'opportunités, ainsi que les préjugés auxquels font face les jeunes issus du rural, qu'ils perçoivent comme du « mépris », les conduisant à développer un complexe d'infériorité sociale.

Il ressort également que la mobilité sociale ascendante à travers l'éducation est perçue comme nécessitant sacrifice, engagement, résilience et endurance avec aucune garantie concrète d'évolution. Cette perception de la réalité exacerbe la perte d'espoir, le manque d'ambition et la **baisse de légitimité de l'école comme levier de mobilité sociale ascendante**.

L'analyse des résultats du **sondage** fait sur les réseaux sociaux de la FME, auquel ont participé 250 personnes révèle que l'ordre de **priorisation** des leviers à activer est comme suit :

1. L'accès à l'**éducation** de qualité
2. L'accès à la **santé** de qualité
3. La promotion de la **méritocratie**
4. L'accès simplifié à l'**emploi**
5. L'accès à l'**information**
6. L'accès à l'**entrepreneuriat**

L'ASCENSION SOCIALE : MATRICE DU MODELE DE DEVELOPPEMENT

Vision proposée : Améliorer la position du Maroc dans l'Indice de Mobilité Sociale du World Economy Forum en passant de la 73ème position sur 82 pays à une position parmi les 60 premiers à horizon 2030. Toujours selon, cette étude cela permettrait de générer un PIB additionnel de 150 Milliards de DH, sur les 10 années.

Pour décliner cette vision, et en partant des recommandations issues de la concertation initiée par la FME, en 3 objectifs majeurs peuvent guider la stratégie :

Objectif majeur 1 : Des politiques publiques davantage centrées sur le citoyen

A notre sens, les politiques publiques devraient être conduites en priorité pour atteindre 2 finalités : l'épanouissement des citoyens et leur inclusion pleine et entière.

En se fixant cet objectif majeur, le Maroc pourra notamment renverser le flux du « brain drain » au « brain gain ». En effet la classe moyenne percevra moins le syndrome de la double taxation, à l'origine de plusieurs départs vers d'autres pays, et pourra apprécier le confort de rester au Maroc et d'y exprimer pleinement leur potentiel.

Finalité 1 : L'épanouissement des citoyens

4 leviers d'action nous paraissent déterminants et méritent une priorisation absolue dans les politiques publiques :

Levier Education et Culture : Donner des racines et des ailes aux générations futures

1. Accélérer la mise en œuvre de la vision stratégique de la réforme de l'Education 2030 pour une école qui construit le citoyen-acteur, l'encourage à innover et contribuer à la société.
2. Redonner à l'école son rôle initial de construction sociale de l'individu-citoyen sur des valeurs qui préparent au faire-société-ensemble. Cette école débiterait dès le préscolaire, accessible à tous et gratuite pour tous.
3. Envisager que cette école, évidemment gratuite pour le citoyen, soit opérée par des ONG, des coopératives d'enseignants, ou des opérateurs privés dans le cadre de contrats de performance pédagogique avec l'Etat et les collectivités territoriales.
4. Accélérer la mise en œuvre de la disposition de la charte prévoyant un pourcentage des programmes qui peut être spécifique à chaque région.
5. Faire de cette école, de moins en moins un lieu de transfert des connaissances, mais plutôt un carrefour de sociabilisation et d'épanouissement des talents et de développement des softs skills pour tous.
6. Faire de cette école le levier qui permettra aux élèves, grâce aux activités culturelles de mieux se connaître, de mieux connaître notre riche patrimoine et leur ouvrira les accès aux contributions des autres composantes de la civilisation humaine.
7. Fournir l'accès gratuit aux musées aux enfants de parents bénéficiant des programmes RAMEL et Tayssir
8. Appuyer les caravanes mobiles de professionnels de la culture pour aller au plus proche des élèves.
9. Intégrer activement aux programmes scolaires les STEM, qui en plus de leur vertu dans la préparation du capital humain, indispensable pour le développement économique scientifique et technique du pays, permettent de renforcer les capacités de réflexion et d'initiative des citoyens.
10. Instaurer l'obligation de stage découverte de l'entreprise et des métiers en 1 année tronc commun.
11. Encourager l'implication citoyenne des cadres supérieurs, en leur offrant le moyen des'investir dans leur collège ou lycée d'origine en y animant des activités soit pour la conception du projet d'établissement soit pour sa mise en œuvre. L'exemplarité des parcours et du réengagement redonnera confiance aux générations futures par le principe d'identification.

Levier Santé et Protection Sociale : Donner l'assurance que la nation prenne le relais en cas de vulnérabilité

La confiance en l'avenir est fortement liée à la capacité de l'individu à l'envisager dans la sérénité, et dans le cas contraire dans la capacité de sa famille, de sa communauté et de sa nation à le rassurer.

12. Faciliter à tous les citoyens l'accès à un système de santé de qualité pour renforcer leur confiance en l'avenir et leur permettre de s'engager pleinement et sans contraintes dans ce qu'ils font (études, travail, entrepreneuriat ...).
13. Envisager qu'une composante de l'offre de soins soit opérée, gratuitement, par des ONG, des coopératives, ou des opérateurs privés, dans le cadre de partenariat de performance de l'offre de soins avec l'Etat et les collectivités territoriales.
14. Mettre en place un nouveau système de financement de la vulnérabilité (maladie, retraite, chômage, invalidité, handicap) : pris en charge par la collectivité dans le cadre d'une protection sociale de base unifiée financée par la consommation et non par le travail. Les mécanismes de protection sociale privée ou mutualiste venant en complément à ce régime de base unifié.
15. Mettre en place un cadre de prise en charge de la vulnérabilité économique ou sociale de longue durée, en investissant dans l'enfant aîné des familles dans la précarité ; et ce, depuis la fin du primaire dans le cadre de collèges provinciaux et ensuite de lycées régionaux avec internat et régime disciplinaire et civique exigeant. L'investissement collectif fait pour ces enfants permet d'envisager que leur réussite assure davantage à leur famille la sortie de la précarité.

Levier Emploi et Formation tout au long de la vie : Contribuer à la création de valeur et améliorer sa valeur

Le travail devrait non seulement être un droit mais également un devoir. Chaque citoyen, tant qu'il en a la capacité, devrait apporter sa contribution au développement, au rayonnement et à la sérénité de notre pays.

16. Opérer les dispositifs d'accompagnement à l'insertion sur le marché du travail des chercheurs d'emploi, par des ONG ou des opérateurs privés, dans le cadre de contrats de performance d'insertion ciblée avec l'Etat et les collectivités territoriales.
17. Encourager les associations et fédérations professionnelles sectorielles, à intégrer la composante insertion professionnelle dans leur mission et mettre en place avec ces dernières des contrats de performance d'insertion.
18. Anticiper la disparition des diplômés, dans les exigences de recrutement en encourageant la mise en place d'opérateurs et de plateformes de certifications de compétences.
19. Mettre en place un Compte Individuel de Formation à Vie ouvert pour chaque citoyen à partir de l'âge limite de l'éducation obligatoire. Ce compte serait abondé en fonction de l'activité du bénéficiaire (emploi, entrepreneuriat, action civique ou bénévolat auprès de ONG labellisées). Le crédit de ce compte ne peut être utilisé que pour des actions de développement des compétences aussi bien auprès d'opérateurs publics que privés.
20. Créer une université virtuelle de qualité accessible à tous sur base du projet professionnel et personnel souhaité pour contribuer au renforcement du capital humain

Levier Expression des talents : Un environnement « Talent Friendly »

L'ascension sociale peut se faire par le sport, l'art ou l'entrepreneuriat. La voie des études supérieures de haut niveau ne devrait plus être la voie exclusive pour l'ascension sociale.

21. Réduire le frein que constitue l'absence de capital social et familial devant l'expression des talents artistiques, sportifs, ou entrepreneuriaux en encourageant les ONG d'accompagnement des talents
22. Valoriser les parcours des talents dans les médias et dans les productions culturelles et dans nos schémas sociaux des succès pour en faire des modèles d'inspiration pour les jeunes
23. Sensibiliser dans les contenus scolaires, culturels et médiatiques les jeunes à choisir la voie qui leur permet d'exprimer le mieux leur talent
24. Evaluer les acteurs publics de l'environnement des « talents » sur leur contribution à l'expression des talents.
25. Prévoir une dotation spéciale « choix de sa voie » qui viendra alimenter le Compte Individuel de Formation à Vie au moment où la personne concernée décide de s'engager dans l'art, le sport, l'entrepreneuriat ou l'action associative.
26. Créer un congé « expression talents » pour les salariés et fonctionnaires qui veulent tester leur talent (sport, art, startup)
27. Faciliter la commande publique auprès des jeunes talents artistiques, auprès des startups, des ONG et des coopératives.
28. Renforcer l'accès au marché pour les TPE et les start-ups par des mesures qui encouragent les grandes entreprises à les considérer comme fournisseurs
29. Faire de l'accès à l'entrepreneuriat le premier moteur de l'ascension sociale au regard de son impact multiplicateur
30. Encourager les entrepreneurs qui apportent des réponses adaptées aux problématiques vécues par les citoyens de leurs quartiers ou de leur ville

Finalité 2 : Une vigilance permanente pour l'inclusion de tous les citoyens

3 angles de vigilance nous paraissent mériter une révision régulière des politiques publiques : les territoires, le genre et les NEET

Vigilance Territoire : un arbitrage régulier entre déclinaison et discrimination positive des politiques publiques

31. Réhabiliter les Maisons de Jeunes pour en faire des espaces d'inclusion par le rétablissement de l'égalité des chances sur le volet capital social (sport, culture, langues)
32. Faire des maisons de jeunes, des espaces de déploiement de proximité des dispositifs d'insertion professionnelle, et d'accompagnement à l'entrepreneuriat.
33. Envisager que ces maisons de jeunes soient gérées par des ONG dans le cadre de contrat de performance avec les collectivités territoriales.
34. Renforcer le développement d'internats pour les élèves provenant des localités rurales, dès le collège ; dotés de moyens d'encadrement sécurisés et bienveillants ; pour améliorer la durée de scolarisation qualitative ainsi que la mixité sociale (rural – urbain) pour effacer les inégalités structurelles de l'ascension sociale.
35. Introduire la notion de service public minimal digital dans les zones rurales. Il sera ainsi à la fois la locomotive pour la réduction de la fracture numérique dans les localités rurales, et la garantie d'un service public de qualité à budget maîtrisé.
36. Déployer de façon innovante tous les services publics de base pour éviter la migration territoriale des localités rurales vers les localités urbaines : télémédecine, école digitale...
37. Localiser la création de valeurs dans les espaces ruraux en créant un concept de zone d'activité spécialement dédiée aux activités non polluantes et intensive en emplois.

Vigilance Genre : Adopter une approche genre institutionnalisée

38. Accélérer la mise en œuvre l'article 19 de la constitution
39. Faire une évaluation régulière et indépendante des politiques publiques par rapport à leur intégration de l'approche genre
40. Encourager la parité dans les institutions et les hautes fonctions publiques
41. Veiller à ce que les programmes d'aide des ménages soient orientés exclusivement vers les mères de famille dans le cadre du Registre Social Unifié
42. Veiller à l'accès des filles au capital social et familial à même de leur permettre de le fructifier pour contribuer à la création de valeur
43. Valoriser les « succes stories » au féminin pour inspirer les jeunes filles

Vigilance NEET : Un pacte de confiance entre la Société et les NEET

44. Veiller à déconstruire pour ces jeunes les schémas de réussite sociale basée uniquement sur l'école – études – emploi en adoptant une démarche terrain de repérage des capacités et leur accompagnement sur mesure.
45. Accélérer l'engagement du Ministère de l'Education Nationale de lancer les écoles de la deuxième chance, qui permettront à ces jeunes d'acquérir des compétences et construire leur projet personnel et professionnel
46. Intégrer les NEET dans leur paysage direct notamment par l'encouragement du travail civique comme levier d'insertion adossé à des projets d'alternance.
47. Appuyer le travail des organisations de la société civile en mettant à leur disposition des moyens dans le cadre de contrat de performance d'insertion.

Objectif majeur 2 : Des employeurs engagés dans l'ascension sociale

3 leviers d'actions sont à la disposition des dirigeants du secteur public et privé pour s'engager dans la promotion de l'ascension sociale : l'accès à l'emploi et à la promotion interne, l'équité salariale et la RSE.

Levier Accès à l'emploi et à la promotion interne : La méritocratie au service de la performance

48. Mettre en place un label national de transparence des processus de recrutement et d'évolution interne. Les organisations labellisées en récolteront les fruits par la fidélisation et l'attractivité des talents
49. Privilégier la méritocratie à la kakistocratie dans les recrutements et les promotions internes
50. Enrichir les organes de gouvernance et de direction par des profils variés (femmes, lauréats de l'enseignement public marocain...)
51. Proposer aux candidats lors des entretiens de recrutement le choix de la langue d'entretien (arabe, français, anglais)

Levier Equité salariale : la compétence avant tout

- 52. Mettre en place un barème national et sectoriel pour mesurer l'écart des salaires entre les hommes et les femmes
- 53. Introduire dans le label RSE un critère relatif à l'équité salariale

Levier R.S.E : une stratégie pour une performance globale de l'entreprise

- 54. Privilégier dans la stratégie RSE les actions visant l'ascension sociale par l'action ciblée sur ses déterminants structurels
- 55. Appuyer de façon durable et pertinente les ONG qui œuvrent pour l'ascension sociale

Objectif majeur 3 : un nouveau paradigme structurant pour les acteurs de la société civile

2 leviers ont été identifiés : les Partenariat Public ONG (PPO) et le paradigme de l'action publique

Levier PPO : pour un renforcement des synergies Etat – Société civile

Partant de la conviction que l'intérêt général n'est pas le monopole de l'Etat, il est possible d'envisager un rôle plus actif pour la société civile.

- 56. Renforcer les initiatives permettant l'implication de la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, en application de l'article 12 de la constitution
- 57. Renforcer le rôle de la société civile pour l'appui à la structuration et déploiement des mécanismes liés à l'ascension sociale
- 58. Renforcer les ONG prédisposées à assurer le relais et l'efficacité des politiques publiques liées à l'ascension sociale.
- 59. Favoriser la diversification des financements des ONG agissant dans le domaine de l'ascension sociale entre les ressources publiques, les ressources privées dans un cadre fiscal plus incitatif, et enfin d'une ouverture des mécanismes de Wakf ou Ahbass pour que des ONG qualifiées puissent en bénéficier avec une exigence de contrôle strict de l'utilisation des ressources

Levier Paradigme de l'action publique : Exécution, Expérimentation et Exemplarité (3Ex)

Tout retard ou défaillance dans l'exécution des politiques publiques relatives à l'ascension sociale sera couteuse en termes de développement humain, social et économique.

- 60. Renforcer la logique de résultats dans les programmes publics et non celle des moyens.
- 61. Centrer le rôle de l'Etat dans l'élaboration des politiques publiques, le choix de modalités d'intervention et leur évaluation et déléguer la mise en œuvre et l'exécution à des ONG choisies à cet effet.
- 62. Inscrire l'obligation des études d'impact dans les programmes découlant des politiques publiques
- 63. Accélérer et assurer la bonne exécution des stratégies sectorielles pour récolter leur impact positif économique et social
- 64. Veiller à ce que le R.S.U permette une gouvernance exemplaire des programmes d'ascension sociale.
- 65. Définir un modèle de déploiement progressif des politiques publiques : Le déploiement des politiques publiques devrait intégrer de l'expérimentation (territoriale ou catégorielle) avant d'élargir le périmètre d'application afin d'en assurer l'adaptation par rapport aux exigences

Les prérequis à envisager pour atteindre la vision

- 66. Renforcer la meilleure connaissance de l'ascension sociale, en encourageant la production de recherches en Sciences Humaines et Sociales sur la question incluant le coût économique et social de la non ascension sociale des populations, avec pour objectif de guider et ajuster les politiques publiques.
- 67. Adopter un indicateur de suivi et de comparaison de la mobilité sociale dans notre pays et veiller à diriger et piloter les réformes par l'amélioration de cet indicateur

L'ascension sociale comme indicateur de déploiement du nouveau modèle

La pauvreté a vraiment baissé dans notre pays et ce, grâce au différents programmes sociaux et économiques initiés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI. L'ascension sociale ou du moins sa perception permet de créer des rêves et de l'espoir, moteur de la vie et de l'action humaine. Sa vivacité est celle du pays. L'ascension sociale est bien plus qu'une finalité ou un levier du modèle de développement. Elle en est la matrice, ce moteur qui impulse, oriente et pérennise la dynamique du modèle de développement. Nous recommandons d'inscrire l'indicateur de l'ascension sociale comme indicateur à suivre pour évaluer le déploiement efficace des orientations du modèle de développement.